

DATES DE LA SAISON 2010/2011

Date	Lieu	Dép	Type d'épreuve	Organisateur/ Correspondant
29/08/10	Nouaillé-Maupertuis	86	VTT Endurance 4h	Les Branques du VTT Cédric CHENUT 06.70.66.92.39
03/10/10	Payré	86	X-Country	UVC Couhé Pascal TINON 05.49.42.42.46
17/10/10	Bressuire	79	X-Country	BAC Bressuire Eric MADER 05.49.65.93.75
11/11/10	Naintré	86	X-Country	Vélophile Naintréenne Francis BLEYAERT 06.88.69.49.69
06/03/11	Marans	17	X-Country	VC Marandais Patrick GAY 05.46.01.00.65
13/03/11	Yvrac et Malleyrand	16	X-Country Départemental 16	Foyer Rural Yvrac et Malleyrand Daniel Marchand 06.80.64.96.95
20/03/11	Aigrefeuille	17	Américaine adultes X-Country jeunes	Roue Libre Jarrienne Martine HAUDEBOURG 06.59.28.75.32
27/03/11	Ste Radegonde	79	X-Country Départemental 79	C Thouarsais Rémy BRUNET 06.60.38.20.07
03/04/11	Smarves	86	X-Country Départemental 86	Vélophile Naintréenne Dominique GANNE 05.49.37.38.92
10/04/11	St Léger	17	X-Country Départemental 17	VTT Pontois Jean Yves CHOTARD 06.76.66.72.25
17/04/11	Argenton les Vallées	79	X-Country Régional	CTD VTT 79 Jérôme BACLE 05.49.77.38.77
08/05/11	Béruges	86	X-Country	Les Castors de Béruges Jean-Yves BERNIER 05.49.61.41.05
21/05/11	Mauzé- Thouarsais	79	VTT Endurance 4h	C Thouarsais Rémy BRUNET 06.60.38.20.07

**Pour connaître les autres dates du trophée, il vous faudra consulter
le Calendrier Régional Multisports Poitou-Charentes 2010/2011**

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
POITOU-CHARENTES



Organisé par

le Comité Régional UFOLEP

et

la Commission Régionale VTT

Saison sportive 2011

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : il a été institué à partir de la saison sportive 2003/2004, un challenge régional intitulé « Trophée Régional VTT Poitou-Charentes ». Il comporte les manifestations inscrites sous cette appellation dans le calendrier régional UFOLEP Poitou-Charentes de la saison sportive concernée.

Article 2 : ce Trophée concerne exclusivement les licenciés UFOLEP de la Région Poitou-Charentes disposant de leur carton VTT 2010-2011.

ENGAGEMENT et PARTICIPATION

Article 3 : Les épreuves : sauf le championnat régional, sont ouvertes aux non licenciés UFOLEP à condition que ceux-ci présentent un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste en compétition datant de moins d'un an ou d'une licence FFC.

Les mineurs non licenciés UFOLEP doivent présenter avec le certificat médical une autorisation parentale.

En cas de participation de non licenciés UFOLEP, l'organisateur devra souscrire une assurance temporaire. Les non licenciés UFOLEP ne peuvent pas prétendre à un classement dans ce Trophée.

Article 4 : tous les règlements techniques nationaux de l'UFOLEP (exemple: embouts cintre,...) doivent être appliqués lors des épreuves de ce Trophée. Ainsi le port d'un casque à coque rigide est obligatoire. Des contrôles aléatoires pourront être fait lors des courses de Trophée par des membres de la commission régionale VTT.

Article 5 : Les inscriptions:

Toutes les inscriptions pour le trophée se feront au plus tard 48h avant l'épreuve.

Toutes les inscriptions sur place seront majorées de 3 €.

Pour le Championnat régional, les engagements se feront uniquement sur dossier.

Pour le Championnat départemental, pour le département concerné les engagements se feront sur dossier, pour les autres départements engagements suivant le trophée.

Article 6 : Les tarifs d'inscription selon l'harmonisation régionale :

Epreuves	Licencié UFOLEP	Non licencié ou FFC	Jeunes -16ans
Compétions classique et manche de Trophée	8 €	10 €	5 €
Championnat régional	9,50 €		6,5 €

Un droit d'inscription par épreuve, destiné à financer l'organisation du Trophée, sera perçu par le Comité Régional auprès de chaque organisateur. Son montant est fixé chaque année par ce Comité Directeur Régional sur proposition de la Commission Technique Régionale de la discipline.

Pour l'année sportive 2010-2011, ce droit d'inscription est fixé à 50 euros par manifestation. De plus, pour financer l'organisation du championnat régional, tous les clubs inscrivant une manifestation compétitive VTT au calendrier régional UFOLEP et faisant partie ou non du trophée régional, reversera 0,50 euros par participant au Comité Régional.

Article 7 : La tenue vestimentaire: Sur l'ensemble des courses du Trophée le port du maillot du club est obligatoire.

Le champion départemental devra porter son maillot de champion pour le Championnat Régional.

Pour la remise des prix, les coureurs devront venir muni de leur maillot de club.

REGLEMENT SPORTIF

Article 8 : les épreuves, sauf les épreuves par équipes attribueront le même nombre de points : 1er: 70 pts, 2^{ème}: 65 pts, 3^{ème}: 60 pts, 4^{ème}: 55 pts, 5^{ème}: 50 pts, 6^{ème}: 46 pts, 7^{ème}: 42 pts, 8^{ème}: 38 pts, 9^{ème}: 35 pts, 10^{ème}: 32 pts, 11^{ème}: 29 pts, 12^{ème}: 27 pts, 13^{ème}: 25 pts, 14^{ème}: 23 pts, 14^{ème}: 21 pts, 15^{ème}: 20 pts, 16^{ème}: 19 pts, et ainsi de suite. Pour l'américaine de la Jarrie les jeunes auront leurs points décomptés suivant le même barème en fonction de leur place .

Article 9 : Classement en fonction du nombre de courses:

En dessous de 10 courses, il y aura deux jokers concernant les résultats comptabilisés. Ex: sur 9 courses, les résultats des 7 meilleures courses seront pris.

Pour plus de 10 participations il y aura trois jokers.

Article 10 : 15 points de fidélité par épreuve du trophée et 30 points pour les épreuves par équipes, seront attribués à chaque compétiteur effectivement au départ et resteront acquis dans le classement final.

Article 11 : les 5 premiers classés de chaque catégorie seront récompensés

Pour information, la remise des récompenses du trophée 2009/2010 se fera à Payré.

Article 12 : si un compétiteur d'un autre comité régional se classe dans une épreuve du Trophée, l'attribution des points est décalée. De fait, les points ne sont attribués qu'aux seuls licenciés Ufolep de la Région.

Article 13: Pour un jeune double licencié qui pourrait être surclassé dans l'année et qui changerait de catégorie lors du trophée. Il perdrait alors tous les points de la saison pour la catégorie antérieure

Article 14 : Catégorie d'âge pour la saison 2010-2011 :

Les dates qui sont données au verso du document ne sont qu'indicatives et peuvent être éventuellement modifiées. Elles concernent la fin d'année civil, première partie de la saison. Pour la deuxième partie, les courses seront indiquées sur le Calendrier Régional Multisports que vous pouvez vous procurer auprès de votre club ou votre Comité.

Jeunes :	Adultes masculins :	Adultes Féminines :	Tandem hommes et mixtes:
1999-1998 : 11 – 12 ans 1997-1996 : 13 – 14ans 1995-1994 : 15 – 16ans 1993-1991 : 17 – 19ans	1990-1981 : 20 - 29 ans 1980-1971 : 30 - 39 ans 1970 – 1961:40 – 49 ans 1960 et avant : + 50 ans	1993 – 1981 : F 17 – 29ans 1980-1971: 30 - 39 ans 1970 et avant : 40ans et plus	1993 et plus

Article 15 : Réserves et réclamations : Pour tous litiges, réclamations, faite remonter l'information à votre président de club, qui transmettra à la Commission Technique Départementale. Celle-ci transmettra à la Commission Régionale.

**L'ensemble des membres de la commission Régionale V.T.T.,
vous souhaite une très bonne saison sportive!**